

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE297

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 10 substituer au mot:

"elles",

les mots:

"ces dispositions".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.